



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 12 OCTOBRE 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du Comité
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
M. Lévis Ntabiriho, citoyen

Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M. Michaël Provencher, capitaine – Division de la surveillance du territoire (12 h 13 à 12 h 42)
M^e Stéphanie Saulnier-Bridges, avocate – Contentieux (12 h 06 à 12 h 42)
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (12 h 12 à 12 h 42)
M. François Vaillancourt, directeur général associé

Absences : M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M. Benoît Cassista, citoyen
M. Richard W. Dober, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du Comité, à 12 h 03. À l'heure fixée pour le début de la réunion, le président constate que l'assemblée n'a pas le quorum. Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale, est désignée par les membres présents pour agir à titre de substitut de M. Richard W. Dober pour toute la durée de la réunion.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux membres du Comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 13 septembre 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Subvention du MSP – Crimes sexuels**

M. Maxime Gagnon fait un suivi du point présenté à la dernière réunion du Comité. À la suite de la réception d'une subvention du ministère de la Sécurité publique qui couvre 90 % du salaire d'un enquêteur, une lettre d'entente a été approuvée le 11 octobre avec le syndicat afin de nommer un enquêteur en crimes sexuels. Ce poste temporaire d'une durée de trois ans, renouvelable pendant deux autres années, sera un ajout important pour la Direction de la police et favorisera la gestion de la relève.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption de la lettre d'entente permettant de nommer un enquêteur aux crimes sexuels. Approuvé à l'unanimité.

6. **Modification au Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique (2022, c.-44)**

M. Maxime Gagnon informe les membres du Comité qu'il existe un vide juridique dans le Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique concernant les pouvoirs policiers en matière de saisie de différents types d'armes dans les véhicules. Aucun règlement municipal ne permet aux policiers de saisir des armes autres que des armes à feu, par exemple des armes à plomb. M^e Stéphanie Saulnier-Bridges explique que des ajouts ont été faits au règlement, notamment la définition d'armes sportives, le pouvoir de saisie de ces armes par le corps policier et la possession d'armes sportives. Elle ajoute que les armes à feu sont encadrées par le *Code criminel* mais pas les armes à air comprimé ou à plomb. Les membres du Comité et les personnes invitées discutent des différents types d'armes. M. Gagnon précise que ces ajouts ne nuiront pas aux personnes qui respectent les règles.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande les modifications apportées au Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique concernant les différents types d'armes. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 12 h 57 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités